



Remboursement d un trop percu

Par **antonia_old**, le **13/12/2007** à **18:48**

BONJOUR JE SUIS UN PARTICULIER J AVAIS UN CONTRAT AVEC UNE SOCIETE POUR UN PANNEAU PUB PLACé SUR MA MAISON PENDANT PLUSIEURS ANNEES
rnCONTRAT QUE L ON A RECUPERE QUAND NOUS AVONS ACHETE CETTE MAISON
rnIL ME L ON RESILLIERrnMON CONTRAT SE TERMINAIT EN AVRIL + 3 MOIS POUR
OTER LE PANNEAUrnIL Y A DEUX VERSEMENTS DANS L ANNEE JANVIER /JUILLET rnIL
M ENVOIE UN CHEQUE DE 1400 EUROS EN JUILLET QUE JE PENSais ETRE LE
DERNIER rnSUR LEUR FACTURE IL N Y A PAS LA PERIODE A QUOI CORRESPOND CE
PAIEMENT C EST POURQUOI JE PENSAI QU IL ME PAYAIT JANVIER
JUILLETrnAUJOURDHUI APRES SIX MOIS IL ME DEMANDE DE LES REMBOURSER rnQU
ILS PAIENT LA PERIODE EN AVANCERNsUIS JE OBLIGE DE LES
REMBOURSERrnMERCI CORDIALEMENT